

ZAC CENTRE AUX MARES NOIRES TERRITOIRES & DÉVELOPPEMENT

VENTE DE DROITS A CONSTRUIRE

La société TERRITOIRES& DEVELOPEMENT informe le public qu'elle vend des droits à construire sur un lot situé rue de la Poste, compris dans le périmètre de la ZAC Centre aux Mares noires à L'Hermitage, opération menée dans le cadre d'une concession d'aménagement.

1 – RETRAIT DES DOSSIERS

Un dossier technique pourra être retiré à partir du 1^{er} octobre 2018 au siège de TERRITOIRES&DEVELOPEMENT auprès de Madame Elodie Chapin (☎ : 02.99.35.21.04 ou elodie.chapin@territoires-rennes.fr) ; Madame MAZURAI se tenant à la disposition de chacun des candidats pour leur apporter toute précision nécessaire.

2 – DESCRIPTION DU PROGRAMME

Lot unique d'environ 1 483 m² d'emprise foncière pour environ 2 250 m² de surface de plancher composé :

- 15 logements collectifs en accession libre ;
- 15 logements collectifs en accession sociale.

3 – CHARGE FONCIERE

Les charges foncières minimum admissibles sont fixés à :

- 285 € HT/m² SHAB pour le logement en accession libre

Par ailleurs, les charges foncières fixes sont les suivantes :

- 315 € HT/m² SHAB pour les logements collectifs en accession sociale

4 – CRITERES D'ATTRIBUTION

(non classés par ordre d'importance):

- Le respect du programme préconisé;
- La qualité des ambitions et innovations proposées;
- Note d'intention sur le logement;
- La charge foncière proposée : rapport entre prix de sortie et niveau de charge foncière pour tous les produits ;
- Rapport entre prix de sortie, coûts de construction, prestations et marché ;
- Le calendrier de mise en œuvre et de commercialisation ;
- Garanties professionnelles et financières des candidats ;
- La liste des architectes proposés à concourir.

5 – DOSSIER A REMETTRE

- Une note de motivation
- Une note de présentation de l'équipe
- La fiche programmatique fournie par TERRITOIRES& DEVELOPEMENT remplie et signée
- Une offre de charge foncière
- Un calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération
- Une liste de trois architectes pressentis pour assurer la maîtrise d'œuvre du lot
- Le courrier d'engagement à signer le compromis dans le délai d'un mois à compter du choix opéré par la Commune.

6 – REMISE DES DOSSIERS

Les dossiers devront être remis à Territoires & Développement pour le **9 novembre 2018, à 16H** au plus tard.